
Lettre administrative.

Numéro d'inventaire : 1979.06649

Auteur(s) : Bigot de Préameneu (Félix, comte de)

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : non renseigné (Paris)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1812

Description : Une feuille de papier filigrané. Déchirures au bord gauche.

Mesures : hauteur : 235 mm ; largeur : 185 mm

Notes : Bigot de Préameneu, ministre des cultes de 1808 à 1814, adresse au préfet du département de Seine et Oise des observations sur des erreurs relevées dans le paiement des bourses accordées aux élèves des séminaires diocésains de Versailles. La lettre est datée du 21 novembre 1812. Elle porte la signature, mais n'est manifestement pas de la main du ministre. Le papier est à l'en-tête du Ministère des Cultes, Division de la comptabilité.

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Ministère
des
Cultes.

Division
de la
Comptabilité.

Emeg. N.º 8841.

Objet.

Erreur de 11.º 13.
à relever aux 1.
trimestres 1812.

1.º 2.º
18.º 9.º
N.º 1406.

N.º 17228 2180
Paris, le 7 novembre 1812

Monsieur le Préfet, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 9.º 9.º 1812 avec la Addition de Compte du payement du 3.º trimestre 1812 des Bourses Et Demi Bourses accordées aux Elèves du Séminaire Diocésain de Versailles.

Le Résultat de cette Addition de Compte Service exact, mais on a remarqué que vous n'avez pas employé pour les payements du second trimestre la somme de 11.º 13.º restée libre après ceux du premier.

Cette somme auroit dû alors être reprise au 3.º en sorte que le fonds libre de ce trimestre se seroit élevé à 25.º 59.º au lieu de 14.º 46.º

Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'avoir égard à ces observations aux 1.º trimestres et de ne pas manquer d'ajouter dans la Addition une note explicative à cet égard

à signer, Monsieur le Préfet, l'assurances de ma
Considération Distinguée

Le Ministre des Cultes
Le C.º Bigot de Préameneu

M. le Préfet du Dep. de Seine & Oise